



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PLU

Question écrite n° 114368

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la nécessité de prendre en compte les mares dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU). Ce document se doit, notamment, de délimiter les zones naturelles et forestières (N) qui deviennent par la suite protégées de l'urbanisation. Malheureusement à ce jour, lors de l'élaboration des PLU, ces micro-zones humides remarquables que sont les mares sont très souvent oubliées, et celles-ci sont amenées par conséquent à disparaître rapidement. Les rôles assurés par ces milieux sont pourtant multiples et d'intérêt général : réservoirs de biodiversité, éléments clés de la TVB, épuration et régulation des eaux. Les engagements politiques visant à stopper l'érosion de la biodiversité nécessitent des actions concrètes et ce particulièrement à l'échelle locale. Il devient donc urgent d'agir en faveur de la préservation de ces milieux et de rendre obligatoire l'inscription des mares dans les documents d'urbanisme. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, elle souhaite savoir quelles mesures vont être prises afin de considérer les mares comme zones naturelles remarquables (ZNR) à préserver en priorité et donc à délimiter dans les PLU.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114368

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7519

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)